



Municipalité de Lac-aux-Sables
(418) 336-2331

CALENDRIER DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION

■ = Journée de Cueillette des déchets
RLS = Recyclage Secteur Lac-aux-Sables
RHJ = Recyclage Secteur Hervey-Jonction

| Avril 2011 | | | | | | |
|------------|-----------|-----------|-----|-----|-----|-----|
| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 RLS | 12 RHJ | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 RLS | 26 RHJ | 27 | 28 | 29 | 30 |

| Mai 2011 | | | | | | |
|----------|-----------|-----------|-----|-----|-----|-----|
| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 RLS | 10 RHJ | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 RLS | 24 RHJ | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | | | | |

La cueillette des déchets sera effectuée par le nouveau camion acquis par les municipalités de Lac-aux-Sables et de Sainte-Thècle à partir d'avril 2011. La cueillette se fera sur 2 jours. Des ajustements de parcours se feront au courant des 2 premiers mois. **Veillez mettre votre bac en bordure de la rue pour le lundi.** S'il n'a pas été vidangé cette journée, il le sera le mardi. Il est demandé de **mettre votre bac de façon à ce que les roulettes soient du côté de votre résidence.** D'ici la fin-mai, nous vous ferons parvenir le calendrier ajusté pour la fin de l'année 2011.

Rappel important: Le camion est muni d'une pince pour effectuer la vidange du bac. Il n'est donc plus possible d'utiliser les types de poubelles ne permettant pas la vidange par bras automatisé. **Tous les déchets doivent être déposés dans le bac.** Les gros rebuts doivent être déposés à l'Éco-centre, situé au 900 chemin de la Batiscan, le samedi matin à partir du 30 avril 2011.

Prendre note que les conteneurs pour les **déchets domestiques** dans les secteurs de villégiature doivent être utilisés **exclusivement** par les contribuables dont la propriété n'est pas desservie par la cueillette. Tout contrevenant est passible d'amendes entre 600\$ et 1000\$.

Merci de votre collaboration.

En 2011, pensez recyclage!



Rappel

Chiens : Vos chiens doivent être tenus en laisse lors de promenade. Licence obligatoire.

Travaux de construction : Un permis est nécessaire avant de faire des travaux de rénovation, de construction, ajout de bâtiment ou de travaux dans la berge. Les formulaires de demande de permis sont disponibles sur le site Internet de la municipalité au www.lac-aux-sables.qc.ca à l'onglet Espace vert municipal.

Revégétalisation : La revégétalisation obligatoire des berges se poursuit cette année dans les 8 premiers mètres de la rive. Pour information communiquez avec Lyne Morneau, inspectrice-adjointe au bureau municipal.

Voirie : Pour des informations relatives à la voirie, communiquez avec Patrick Genest, directeur des travaux publics.

Renumérotation civique : Plusieurs propriétés ont été renumérotés principalement autour du lac aux Sables. Il est très important d'identifier votre propriété avec le nouveau numéro le plus rapidement possible.

Éco-Centre : L'éco-centre, situé au 900 chemin de la Batiscan (site de l'ancien dépôt en tranchée), ouvrira bientôt. Vous pourrez y déposer vos gros rebuts. Les bacs pour le recyclage de la peinture et des huiles usées ont été déplacés à cet endroit à proximité de la clôture. Ils sont accessibles en tout temps.

Économie d'eau potable : Le conseil municipal tient à inciter les gens à faire preuve d'économie lors de l'utilisation de l'eau potable. Ne pas utiliser de l'eau potable pour le nettoyage de vos entrées d'asphalte ou de pavage. Les rues et trottoirs seront balayées par la municipalité sous peu.

Merci.



Municipalité de Lac-aux-Sables
(418) 336-2331